

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Mars 2024



<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> <u>27-02-2024</u> <u>Date d'affichage</u> <u>27-02-2024</u>	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE

Délibération n°10/2024/LM/SM

Objet : Financement de l'opération « AMI 2024 »

Il est rappelé à l'assemblée la mise en place de l'évènement « Initiation et découverte de l'art Urbain à travers le Battle Raw » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2024 (AMI) de la cohésion sociale du CCCO.

Considérant que la mise en place de ces actions est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune issus des quartiers prioritaires

L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer à l'Association « Marchiennes A Dos » une subvention de 3 000,00€ (trois mille euros) pour l'organisation de l'opération « AMI 2024 », la Communauté des communes du Cœur d'Ostrevent participant à la même hauteur,
- Dire que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 en section de fonctionnement, article 6574, subvention de fonctionnement aux associations.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15 MARS 2024

ID : 059-2149-078-024

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services
Le Maire,



Laurent MARTINEZ

